

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION
AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L953-6 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 29 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'arrêté n°2017-132 portant convocation du corps électoral et organisation pour les élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement,
Vu l'arrêté n°2017-176 portant proclamation des résultats des élections du 6 avril 2017 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 -

Sont désignés représentants de l'administration au sein de la Commission Paritaire d'Etablissement :

GROUPE 1

Membres titulaires :

Monsieur Pierre MATHIEU, Maître de Conférences, Vice-Président Politique relative aux personnels,
Madame Myriam ESQUIROL, Directrice Générale des Services,
Madame Martine BARRY, Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines,
Monsieur Stéphane GOMIS, Professeur des Universités,
Monsieur Aurélien ALBALADEJO, Ingénieur d'Etudes,
Madame Amandine BOUCHARD, Assistant Ingénieur,
Madame Gaëlle ROBERT, Ingénieur d'Etudes,

Membres suppléants :

Monsieur Gilles MAILHOT, Directeur de Recherche,
Madame Christine BERTRAND, Maître de Conférences,
Madame Brigitte VENNAT, Professeur des Universités,
Monsieur Laurent LEMOINE, Ingénieur de Recherche,
Madame Aurélie GROSCLAUDE, Ingénieur d'Etudes,
Madame Dominique LEAL, Ingénieur de Recherche,
Madame Sophie FOURNIER, Ingénieur d'Etudes ;

GROUPE 2

Membres titulaires :

Monsieur Pierre MATHIEU, Maître de Conférences, Vice-Président Politique relative aux personnels,
Madame Myriam ESQUIROL, Directrice Générale des Services,
Madame Martine BARRY, Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines,
Madame Stéphanie TUBERT, Professeur des Universités Praticien hospitalier – dentaire
Monsieur Laurent MOURET, Attaché Principal d'Administration de l'Etat,
Monsieur Sébastien BOYER, Attaché Principal d'Administration de l'Etat,

Membres suppléants :

Monsieur Rémi CADET, Maître de conférences,
Monsieur Jérôme NORMAND, Attaché Directeur de Service,
Madame Adélaïde REYES, Attachée d'Administration de l'Etat,
Madame Anne FOGLI, Maître de Conférences Praticien Hospitalier,
Madame Séverine AUZARY-PEYRTON, Attachée d'Administration de l'Etat,
Madame Aurélie FARGET, Attachée d'Administration de l'Etat,

GROUPE 3

Membres titulaires :

Monsieur Pierre MATHIEU, Maître de Conférences, Vice-Président Politique relative aux personnels,
Madame Myriam ESQUIROL, Directrice Générale des Services,
Madame Martine BARRY, Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines,
Monsieur Fabrice BOYER, Conservateur des Bibliothèques, Directeur de la Bibliothèque Clermont Université,
Madame Sylvie DOZOLME, Professeure agrégée,
Madame Françoise FONTAINE-MARTINELLI, Conservateur des Bibliothèques ;

Membres suppléants :

Monsieur Joël TOUSSAINT, Maître de Conférences,
Monsieur Olivier LEGENDRE, Conservateur des Bibliothèques,
Madame Marie-Aude AUMONIER, Conservateur des Bibliothèques,
Madame Anne FOX, Conservateur des Bibliothèques,
Monsieur Francis HERNANDEZ, Bibliothécaire,
Monsieur Patrick DEL DUCA, Maître de Conférences,

Article 2 - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes et services de l'UCA et sur l'Intranet du site de l'Université (<http://creation-uca.fr>). Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mai 2017

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le : 09/05/2017

- Publié le : 09/05/2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.